

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2009

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, CHANTEGUET Jean-Paul, PASQUER Alain, PERRON Olivier, CIRET Didier, DUMAS Robert, JACQUET Alain, ROLLET Didier, LALOGUE Eric, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, LAMAMY Jean-Marie, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, GARNIER Marie-Paule.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente

VOTE DE NOUVEAUX TARIFS

Locaux du Centre de Loisirs

Sur proposition du Bureau et face à certaines demandes, il est proposé de louer les locaux qui accueillent le centre de loisirs sous certaines conditions fixées par convention. Les tarifs déterminés par le groupe de travail et validés par le Bureau sont acceptés, à savoir :

- Location de la Halle, des toilettes extérieures : 80 € pour une location du vendredi soir au lundi matin ou 40 € pour une utilisation en semaine du matin au soir, pour les utilisateurs domiciliés dans une commune de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse et 100 € pour une location du vendredi soir au lundi matin ou 50 € pour une utilisation en semaine du matin au soir, pour les autres utilisateurs.
- Location de la Halle, des toilettes extérieures, de la salle de réfectoire, de la cuisine et de la plonge : 120€ pour une location du vendredi soir au lundi matin ou 60€ pour une utilisation en semaine du matin au soir, pour les utilisateurs domiciliés dans une commune de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse et 150€ pour une location du vendredi soir au lundi matin ou 75€ pour une utilisation en semaine du matin au soir, pour les autres utilisateurs.

Par contre après débat, il est proposé de ramener la caution qui avait été envisagée à 1 500 euros à 1 000 euros. Certains Conseillers Communautaires considèrent que ce montant de 1 500 euros peut être beaucoup trop important pour des associations.

Monsieur Tissier profite de l'occasion pour indiquer qu'il tient à féliciter l'ensemble de l'équipe d'animation pour le sérieux de leur travail. Car avec un nombre important d'enfants pendant les vacances de Pâques, il n'a pas été constaté de débordements et l'ensemble des activités s'est déroulé dans le calme.

Tarifs du Swin Golf

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'adopter les tarifs suivants, intégrant l'utilisation de la piscine.

Tarif plein : 6,50 €

Tarif réduit : 4,00 €

Tarif enfant : 2 €

Tarifs des animations de la Cipat

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'adopter les tarifs suivants qui correspondent à des cartes d'activités.

Carte de 10 activités pour les habitants du territoire communautaire : 15 €

Carte de 10 activités pour les personnes hors territoire communautaire : 20 €

Carte de 5 activités pour les habitants du territoire communautaire : 10 €

Carte de 5 activités pour les personnes hors territoire communautaire : 15 €

Tarifs des Mini camps

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'adopter les tarifs de 10 € par jour et par enfant et 5 € pour la demi-journée par enfant.

Monsieur Thierry Bernard rappelle qu'il a déjà fait part de son souhait de voir davantage de mini-camps organisés par la Communauté de Communes et plus spécifiquement sur le secteur de Sacierges, où des locaux ont été aménagés pour accueillir ce type d'activité.

Nuits animateurs

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de verser aux animateurs qui resteront la nuit avec des groupes de jeunes lors des mini-camps une somme de 8 € net par nuit.

Cours d'allemand

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de reconduire la sensibilisation à l'allemand menée dans les écoles primaires depuis plusieurs années par Mademoiselle Laurence BIARD, Professeur certifié, et accepte de lui verser une rémunération brute de 40,45 € par intervention.

Vente de terrains appartenant à l'ancienne voie ferrée en bordure de la voie verte

Deux délibérations de principe ont déjà été prises (11 Décembre 2006 et 4 juin 2007), il convient de n'en avoir qu'une seule regroupant l'ensemble des situations.

En effet, la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse est propriétaire de l'ensemble de l'emprise des anciennes voies ferrées Le Blanc – Argenton-sur-Creuse, Le Blanc – Concremiers et Le Blanc–Saint-Hilaire-sur-Benaize sur laquelle elle a réalisé l'aménagement de la voie verte. Cette acquisition comportait également un ensemble de terrains jouxtant la voie ferrée et qui ne sont pas nécessaires à la mise en œuvre et au développement de l'aménagement. Il a donc été décidé depuis le début de cette opération de rétrocéder ces surfaces non utiles aux personnes ou collectivités qui sont intéressées.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de retenir les situations suivantes :

1 –les terrains se trouvant dans des zones non urbanisées et donc inconstructibles, seront rétrocédés au prix de 1 € le m².

2- les terrains se trouvant dans les zones urbanisées des communes traversées, disposant d'une surface suffisante et de l'ensemble de la viabilisation nécessaire pour l'implantation d'une habitation, seront rétrocédés au prix moyen constaté sur la commune concernée pour ce type de terrains (terrains à construire), cette valeur étant fournie par le Maire de la Commune.

3- les terrains se trouvant dans les zones urbanisées des communes traversées, mais n'ayant pas la surface nécessaire pour construire une habitation (bande de terrain ou surface enclavée), leur valeur peut alors être inférieure à celle des terrains à construire, seront rétrocédés au prix moyen constaté sur la commune concernée pour ce type de terrains, cette valeur étant fournie par le Maire de la Commune.

4- les terrains situés en zones urbanisées ou non et pouvant permettre aux communes concernées d'effectuer des aménagements ou des agrandissements d'équipements existants, seront rétrocédés à ces collectivités au prix de 1 € le m²

QUESTIONS DIVERSES

En raison du départ en retraite de Madame Mauricette BARROIS à Tournon Saint Martin, et de l'ouverture d'une classe maternelle à temps complet en septembre 2009, le Conseil Communautaire décide d'accepter les modifications suivantes : Transformer un poste de 24 heures hebdomadaires en un poste de 27 heures hebdomadaires, un poste de 10 heures hebdomadaires en un poste de 26,5 heures, un poste de 20,5 h en un poste de 22,5 h, un poste

de contractuel de 1,5 h hebdomadaires en un poste statutaire de 18 heures hebdomadaires, de re-cr  er un poste de contractuel de 1,5 heures et de pourvoir un poste de contractuel de 4,5 heures.

POINT PAR LES VICE-PRESIDENTS

Monsieur Claude M  riot   voque plus sp  cifiquement le dossier des Ecoles Num  riques Rurales, pour lesquelles des appels    projets ont   t   lanc  s. La Communaut   de Communes s'  st donc positionn  e sur ce dossier. Dans ce cadre, l'Etat propose de subventionner des   quipements informatiques pour des classes    hauteur de 80% et avec un plafond de 9 000 euros. Le nombre de projets est toutefois limit   par d  partement. Une r  union d'information    laquelle la Communaut   de Communes sera repr  sent  e aura lieu le 27 mai 2009.

Monsieur M  riot pr  sente   galement un r  sum   de l'  tude qui a   t   confi  e    Monsieur Fran  ois Robin, concernant l'avenir du RPI Nuret - La P  rouille. La situation de ce RPI fait appara  tre une progression du nombre d'enfants pour les ann  es    venir, ce qui risque de poser des probl  mes au niveau de la capacit   des locaux. Toutefois, un partenariat existe d  j   avec la commune de Neuillay l  s bois pour les enfants de petite et moyenne sections de maternelles. La solution serait donc d'  tudier une extension temporaire et partielle de ce partenariat pour les enfants de grande section de maternelle.

Monsieur M  riot   voque   galement la r  flexion qui est men  e pour la fourniture des cantines selon des circuits courts. Une plateforme de distribution est en cours d'installation sur Ch  teauroux et pourrait   tre utilis  e par l'ensemble des restaurants collectifs du d  partement. Il rappelle   galement que les travaux pr  vus sur les diff  rents b  timents scolaires sont en cours ou devraient d  buter prochainement.

Monsieur Serge Denys indique que diff  rents projets sont    l'  tude sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre. Il a rencontr   dern  rement un porteur de projet qui aimerait installer une boucherie artisanale    B  navent    proximit   de la boulangerie. L'  tude   conomique est en cours par les services consulaires. L'  tude sur la maison de pays suit son cours la premi  re partie a   t   pr  sent  e    la commission et la suite portant sur la faisabilit     conomique du projet est actuellement en cours. Il indique par ailleurs que le projet de cr  ation d'une zone artisanale est actuellement en attente, car il n'arrive pas    avoir de contact avec les principaux int  ress  s,    savoir l'entreprise Benoiton. Ceux-ci ont d  clin      plusieurs reprises les propositions de rendez-vous.

Monsieur Denys   voque   galement la situation des diff  rents multiservices. Celui de Vigoux devrait   tre prochainement repris et des contacts sont    l'  tude pour celui d'Oulches. Pour la Zone de Rivarennes, il pr  cise qu'une entreprise va prochainement   tre install  e, il s'agit de celle de Monsieur Malinge. A Douadic, deux entreprises vont   galement prochainement formaliser leur installation.

Pour la Clinique V  t  rinaire de Tournon, le projet suit son cours normal, la collectivit   est toujours en attente d'un courrier du Cr  dit Agricole justifiant de sa participation au projet au bout du bail pr  caire de 23 mois.

L'entreprise Garnier Meubles    solliciter une nouvelle prolongation du bail d'occupation d'un module de l'H  tel d'Entreprises, le Conseil Communautaire d  cide d'accepter cette demande.

Monsieur Thierry Bernard indique que le Groupe de Travail sur le Logement et les C  urs de Villages se r  unira le mercredi 27 mai 2009    18h30. Celui-ci travaillera essentiellement sur la proposition du PACT 37 concernant l'assistance    ma  trise d'ouvrage pour les op  rations logements et pour un d  veloppement de l'op  ration fa  ades.

Monsieur Daniel Champigny rappelle que la Communaut   de Communes accueille le Cirque Pagnozoo    Ruffec sur le site du Centre Equestre de l'Epineau et qu'un spectacle tout public est propos   le samedi soir. Par ailleurs la Communaut   de Communes participe au Festival Chapitre Nature qui se d  roule au Blanc sur le week end de l'Ascension.

Monsieur Jacques Tissier indique que la Communauté de Communes a fait des réclamations auprès de l'entreprise Eurovia concernant le vieillissement prématuré du revêtement de la voie verte. Un dossier photographique a été transmis. Par ailleurs une signalétique et des panneaux de signalisation de rabattement seront prochainement installés. Dans le cadre de deux programmes Pôles d'Excellence Rurale (PER) et Programme d'Actions Stratégique En Région (PASER) dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, la Communauté de Communes finalisera prochainement des demandes de subventions, concernant différents équipements et aménagement en bord de rivière et sur la voie verte.

Concernant les bornes pour camping-car, il est demandé de vérifier que celles-ci seront bien mentionnées sur les magazines, guides et revues spécialisées. La Commune de Chitray aimerait également qu'il soit étudié la possibilité d'en installer une sur sa commune.

SITE INTERNET

Benoît LEROY a présenté le site internet de la Communauté de Communes. Celui-ci a reçu 64 000 visites au premier trimestre 2009.

Il a été précisé que chaque Commune peut fournir à la Communauté de Communes des informations qui permettraient de formaliser une page spécifique pour chacune d'elle.